

ARRETE MUNICIPAL N°AC2023-177

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réglementation de la circulation
Cheminement sur les berges du port

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ◆ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
Vu la demande présentée par l'entreprise par **DFC Battage - 285 rue Antoine de Saint-Exupéry 26760 Beaumont-les-Valence et MITHIEUX - 2 rue Louis Bréguet - 74600 Seynod**, relative à des travaux de renforcement des berges du port, pour le compte de la commune de Saint-Jorioz,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **la circulation piétonne et cycle sur les berges du port (section mise à l'eau-Nant du Villard) sera interdite du 18/09/2023 au 4/12/2023.**

Article 2 :

Seuls les usagers du Port devant accéder à leur bateau amarré à un ponton pourront emprunter cet axe.

Article 3 :

La circulation et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux. **Une déviation sera mise en place par le paking en gravier du ort et l'impasse des Roseaux.**

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Les demandeurs (exploitation@dfcbattage.fr, j.monod@mithieux-tp.com)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
Affiché sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 12/09/2023

Le Maire
Michel BEAL
Pour le Maire et par délégation,
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL

